

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS  
CHARGE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA REGIE  
NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS  
-----

TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX

MK/MJL.-

du 14 Février 1977  
DECRET N° 77-79 /MTPTUHE/RNTP  
portant Promotion des Ingénieurs des  
Cadres de la Catégorie A1 des Services  
Techniques des Travaux Publics  
(Avancement 1975)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT  
DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA R. P. C.

---:---:---:---

Visas

- Vu la Constitution du 24/6/1973;
- Vu la Loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires des cadres;
- Vu l'arrêté n° 2.087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la R.P.C.;
- Vu l'arrêté 60-90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des services techniques de la R.P.C.;
- Vu le Décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des cadres de la R.P.C.;
- Vu le Décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant les dispositions du décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des cadres de la R.P.C.;
- Vu le Décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15-62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le Décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
- Vu le Décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la R.P.C.;
- Vu l'acte n° 44 du 12/12/75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret 75-54I du 18/12/75 fixant la composition du Conseil des Ministres de la R.P.C.;
- Vu le Décr. n° 77-78 /MTPTUHE/RNTP du 14 Février 1977 portant Inscription au Tableau d'Avancement année 1975 des Ingénieurs des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques des Travaux Publics;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie le 25/9/76;

DGT.-

CF.-

DF.-

DECRETE

ARTICLE 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1975, les Ingénieurs des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I, des services techniques (TP) dont les noms suivent :

..../...

INGENIEURS

Au 3ème échelon

- M'BOMO Denis p/c du 22.12.75 - R.N.T.P. Brazzaville

Au 4ème échelon

- BAKILA-PINDOUX Gilbert p/c du 11.10.75 - RNTP Brazzaville

- BOUKAKA Samuel p/c du 4.1.75 - ASECNA Brazzaville

- MISSAMOU Jean Baptiste p/c du 20.4.75 - SNDE Brazzaville

Au 5ème échelon

- BONGOU Léon Augustin p/c du 1er.9.75 - O.C.H. Brazzaville

INGENIEURS EN CHEF

Au 1er échelon

- BAKANTSI Albert p/c du 1er.10.75 - Mairie Pointe-Noire

- KITOKO André p/c du 21.5.75 - MINI-SANTE Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 FEVRIER 1977

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Président du Conseil des Ministres.

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports, chargé de  
l'Urbanisme, de l'Habitat et de  
l'Environnement

Commandant Louis SELVAIN-GOMA

J. J. ONTSA-ONTSA

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de  
la Justice

P. N G A K A

J. J. ONTSA - ONTSA

AMPLIATIONS

SGCE/Cour. ....	3
JORPC .....	1
MTEPTHE .....	2
DG-RNTP .....	10
DGT .....	7
DF .....	2
CF .....	2
MAIRIE P/NOIRE .....	1
ASECNA .....	1
SNDE BV .....	1
MINI-SANTE .....	1
OCH BV .....	1
INTERESSES .....	7
DOSSIERS .....	21